



Pays

France (Isère)

Client

Région Rhône-Alpes

Date

Etudes : 2009-2012

Construction : 2010-2013

Montant des travaux

26 M€ HT

Prestations de Sogreah

- Maîtrise d'œuvre (missions de base) loi MOP + EXE pour les lots :
 - Désamiantage
 - Démolition
 - Gros oeuvre
 - VRD et paysage
 - Murs végétalisés et Puit Canadien

Groupement

R2K architectes (mandataire), Sogreah, EA2C, CET



Contexte

La reconstruction du lycée des Eaux Claires se compose en plusieurs bâtiments condensés sur la partie Nord de la parcelle de l'ancien Lycée, libérant ainsi le 1/3 Sud pour d'autres projets.

Le lycée est en zone urbaine près des grands boulevards de Grenoble, proche de la Ligne 3 du Tram.

Description

- Démolition du lycée existant et de son internat (R+9) : 31 000 m².
- Surface de plancher reconstruit : 22 000 m².

- ERP de première catégorie de type R avec des activités de type N et O.

Caractéristiques techniques

Déconstruction

Désamiantage et déconstruction des 3 bâtiments existants en R+9 par grignotement suivant un phasage permettant la poursuite de l'enseignement.

Reconstruction

Reconstruction du nouveau lycée comprenant :

- Un externat ;
- Un internat ;
- Une demi-pension ;
- Une maintenance ;
- Des logements de fonction.

Les bâtiments sont fondés superficiellement dans les sables et graviers à faible profondeur avec un taux de travail de 2,5 bars.

Localement, au droit des emprises des fondations et sous-sol des existants démolis, des puits en gros béton permettent de se poser sur le substructure non remanié.

La stabilité sismique des bâtiments est assurée par les voiles de refends permettant ainsi une désolidarisation des voiles de façades avec les dalles par l'interposition d'un isolant thermo acoustique supprimant les ponts thermiques.

Ce projet rentre dans une démarche de développement durable avec le respect de plusieurs cibles HQE comme l'utilisation de matériaux adaptés (bois), de gestion de l'énergie (isolation renforcée par l'extérieur) et de gestion de l'eau (réutilisation de l'eau de pluie).

Aménagements extérieurs

- Réseaux secs et humides en raccordement aux réseaux publics.
- Espèces minérales en enrobé végétal infiltrant.
- Stockage des eaux de pluie dans une bache enterrée pour l'arrosage.
- Végétalisation des toitures terrasses plates et rampantes.
- Végétalisation des espèces libres par des hautes tiges et par des haies champêtres.
- Mur de clôture existant conservé, complété au droit des modifications.